



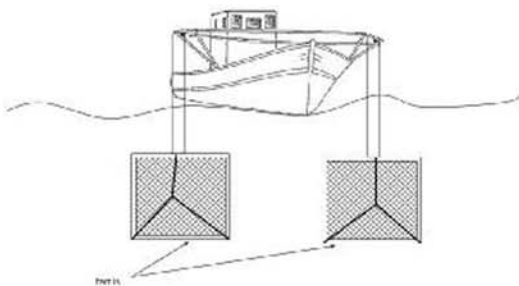
## L'anguille européenne

**Sur la façade Manche-Atlantique**, la pêche de l'anguille argentée est interdite en zone maritime. Seules l'anguille jaune (stade intermédiaire) et la civelle (stade juvénile) sont exploitées.

La pêche de l'anguille se pratique au tamis principalement au stade civelle. Elle a lieu essentiellement la nuit et pendant la marée montante entre novembre et avril en fonction de la latitude de l'estuaire. La pêche d'anguille jaune se pratique au verveux et à la nasse.

**Sur la façade Méditerranée**, la pêche de l'anguille aux stades "argentée" et "civelle" est interdite. Seule la phase anguille jaune est exploitée dans les étangs côtiers.

**Les tamis** : Le tamis à main est manié depuis la berge en remontant le courant. Le tamis poussé est utilisé par paire, les deux engins sont tractés de chaque côté du bateau à contre courant. Une troisième technique consiste à ancrer le bateau et filtrer l'eau pendant la marée montante. La taille des engins est propre à chaque estuaire.



**La nasse** : il s'agit de pièges constitués d'un goulet permettant aux poissons de rentrer mais disposé de telle sorte qu'il ne puisse sortir. Les nasses sont le plus souvent disposées en filière et posées sur le fond.

**Le verveux** : est un filet fixe calé sur le fond, il comprend une chambre centrale et se termine en forme d'entonnoir aux extrémités avec un retour empêchant le poisson de ressortir. Le maintien du filet est assuré par des arceaux. Il s'utilise sur des petits fonds avec des courants faibles.

Les bateaux qui pêchent la civelle sont, en majorité, des petites unités < à 9 m, les autres sont compris entre 9 et 12 m. (source SIH Anonyme, 2009). En 2008, 781 licences de pêche en estuaire ont été attribuées dont 99 % ayant un timbre civelle et 43 % un timbre anguille jaune. Le nombre de couple bateau/pêcheur autorisé à pêcher la civelle est en diminution au cours de ces dernières années (mise en place d'un plan de sortie de flotte anguille).



*Pêche au tamis*

### Débarquements et captures

Pour la saison 2007/2008 sur la façade Manche-Atlantique, la production totale de civelles est de 44,5 tonnes pour les marins-pêcheurs. Les captures d'anguilles représentent 36 tonnes. Les deux principaux bassins de production pour cette espèce sont la Gironde et la Loire. Pour la Méditerranée, la production d'anguilles jaune est estimée à 325 tonnes dont 31 tonnes pour la Corse. Depuis la saison 2009/2010, des quotas de pêche de la civelle ont été mis en place par unité de gestion anguille dans le cadre de l'application du plan de gestion. L'objectif de cette mesure étant de contribuer à la réduction de la mortalité sur cette espèce de 40 %. Le volume des quotas doit diminuer progressivement jusqu'en 2012. Le volume des quotas attribué aux marins pêcheurs pour la saison 2010/2012 est de 38,8 tonnes. L'exportation des captures, principalement vers les pays asiatiques, est également réglementée depuis l'inscription de l'anguille en annexe II de la CITES.

### Structures démographiques des débarquements

La majorité des captures est réalisée au stade d'alevin, il n'y a pas d'échantillonnage biologique sur cette espèce.